

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un forage sur la parcelle ML 41 chemin du Grand Marais- phases DET et AOR**

N° : VA\_DEC2025\_832

Service : Administratif et financier

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R2172-1- à R2172-2 du Code de la commande publique

### **décidons**

De conclure le marché de « maîtrise d'œuvre pour la construction d'un forage sur la parcelle ML41 chemin du Grand Marais – phases DET et AOR » avec la société ANTEA France, située à ZA Carrefour de l'Artois- RD950- 62400 FRESNES-LES-MONTAUBAN pour un montant de 9 100 HT, soit 10 920 TTC.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le vendredi 14 novembre 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-215445A-AU-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 20 novembre 2025